



**HAL**  
open science

## Licence Sciences du langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027189

**HAL Id: hceres-02027189**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027189v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Sciences du langage

Université de Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

Champ(s) de formation : Sciences de l'homme et de la société

Établissement déposant : Université de Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

La licence *Sciences du langage* de l'université de Nice Sophia Antipolis (UNS) est une formation généraliste en trois ans offrant trois parcours distincts en troisième année de licence (L3) : *Linguistique générale*, *Français langue étrangère et seconde* (FLES) et *Enseignement du premier degré*. Si la formation permet aux diplômés de se présenter à des concours nationaux ou une insertion professionnelle directe, notamment dans l'enseignement du FLES, son principal objectif est la poursuite d'études. Ces poursuites sont de plusieurs ordres, allant des études d'orthophonie, en passant par les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) ou le master *Linguistique* de l'établissement.

Les enseignements ont lieu sur le campus Carlone de Nice où se trouve l'unité de formation et de recherche (UFR) lettres, arts et sciences humaines dont dépend la formation.

### Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs présentés dans le dossier sont variés en termes de poursuite d'études. Malgré le caractère non directement professionnalisant de la licence, on note la prise en compte de la possibilité d'une insertion professionnelle grâce à l'obtention de cette seule licence. Les compétences visées sont clairement exposées, bien que la présentation n'insiste peut-être pas suffisamment sur la spécificité de la formation sur ce point. La liste présentée pourrait être proposée par toute formation de Sciences humaines et sociales (SHS) : « être capable d'analyser un problème complexe en éléments individuels », « synthétiser, exposer, présenter » ...</p> <p>En termes de poursuite d'études, on note les différents parcours du master <i>Linguistique de l'établissement</i>, les masters MEEF (premier et second degrés) ou une formation d'orthophoniste. Le dossier évoque aussi la possibilité de présenter les concours de la fonction publique, ou d'être recruté enseignant de FLES.</p>
Organisation
<p>La spécialisation progressive est effective dans la mesure où la licence présente une structure en Y, avec une première année de licence (L1) organisée sous forme de majeure-mineure avec d'autres licences de l'UFR (psychologie, sociologie, langues) et une spécialisation complète en L3, préparée sous forme d'enseignements à choix dès le deuxième semestre (S2). On note trois parcours en L3 : <i>Linguistique générale</i>, FLES et <i>Enseignement du premier degré</i>. Mais la structure n'est pas d'une grande clarté, car le parcours <i>Linguistique générale</i> constitue en réalité le seul parcours possible en L1 et deuxième année de licence (L2), les deux autres n'apparaissant qu'en L3.</p> <p>Les unités d'enseignement (UE) « culture générale » consistent dans des enseignements de langues étrangères et de méthodologie. On peut noter la présence chaque semestre à partir de la L2 d'une UE libre, à choisir dans l'offre de formation d'un autre département, hélas à nuancer à la lecture des crédits européens (ECTS) respectifs des différentes UE. En effet, les deux UE fondamentales de linguistique représentent 20 ECTS chaque semestre à partir de L2 alors que l'UE libre ne représente, elle, que 2 ECTS.</p>

Enfin, on peut s'étonner que le dossier puisse considérer nécessaire d'adapter la formation au « domaine de spécialité des enseignants recrutés ». Au niveau licence, il semblerait plus naturel de faire l'inverse.

#### Positionnement dans l'environnement

Le dossier révèle la présence d'un environnement académique favorable, notamment par les interactions possibles avec d'autres formations en SHS et en Lettres et langues, mais ces interactions ne se traduisent que par la présence du système de majeure-mineure en L1 et on peut regretter que la formation ne profite pas à plein des opportunités que cela lui ouvre.

Il n'y a, semble-t-il, pas d'autre formation équivalente dans l'académie, mais on note une formation comparable dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille Université) sans qu'aucune coopération ou réflexion commune soit engagée pour raison d'éloignement géographique.

Le dossier ne mentionne aucun partenariat mis en place en dehors du monde académique, ce qui est d'ailleurs relevé comme un point faible.

La licence *Sciences du langage* est adossée à une unité mixte de recherche (UMR), en collaboration avec le centre national de la recherche scientifique (CNRS), intitulée « bases, corpus, langage » (UMR 7320) dont sont issus la plupart des enseignants-chercheurs (EC) de l'équipe pédagogique.

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est en adéquation avec la formation, équilibrée et marquée par une grande diversité de spécialités dans le domaine des sciences du langage. Elle comporte neuf EC, dont sept maîtres de conférences (MCF) et deux professeurs des universités (PR). Sept d'entre eux sont rattachés à la section 7 du Conseil national des universités (CNU), celle des Sciences du langage. La section CNU des deux autres EC n'est pas renseignée.

Le dossier ne mentionne aucun autre intervenant, extérieur ou non à l'établissement (EC d'autres départements, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, doctorants-contractuels, professionnels...). On peut s'en étonner.

S'il y a bien un responsable officiel de la formation, le pilotage semble avoir lieu plutôt de manière à la fois collégiale et informelle, associant les élus étudiants au conseil de département. La mise en place récente de procédures plus formelles de pilotage de formation devrait venir renforcer une gouvernance collégiale déjà ancienne.

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont assez bas bien qu'en progression en L1 ces dernières années : ils passent de 32 à 46 en L1 entre 2012-2013 et 2014-2015, de 24 à 16 en L2 et de 17 à 12 en L3 sur la même période. On regrettera que ces chiffres ne soient pas analysés et que l'équipe n'ait pas jugé utile d'indiquer les chiffres d'inscrits 2015-2016 pourtant forcément disponibles lors de la rédaction du dossier. Les taux de réussite sont de 33 % en L1, 71 % en L2 et 78 % en L3. S'ils sont corrects en L2 et L3, ils sont plutôt faibles en L1, associés à un taux d'abandon plutôt élevé de 21 %. Malgré cela, aucune procédure d'accompagnement à l'orientation post-bac n'est évoquée. De plus, sur la dernière année disponible, on ne compte que six diplômés. On peut se demander si ce chiffre ne pose pas problème en lui-même.

Le taux de poursuite en master est bon puisqu'il est de 76 %, mais il a fallu le calculer à partir des annexes. Autrement dit, le dossier n'en dit rien et, a fortiori, ne l'analyse pas. Aucune donnée d'insertion professionnelle n'est disponible.

#### Place de la recherche

La place accordée à la recherche dans cette formation est faible. Si, comme il est normal, les EC appuient leur enseignement sur la recherche, on ne note pas même une incitation à participer aux activités de l'UMR ou d'initiation à la recherche par le biais d'enseignements méthodologiques ou de travaux d'études. C'est regrettable.

#### Place de la professionnalisation

Le dossier met en avant une véritable dimension professionnelle pour au moins deux des trois parcours de L3 (*Enseignement premier degré* et FLES), mais cette visée professionnalisante mériterait d'être renforcée.

On note par exemple l'absence de professionnels dans la formation, si ce n'est au niveau du Conseil de perfectionnement (qui ne s'est pas encore réuni), l'absence de partenariat avec le monde professionnel notamment pour le FLES et l'orthophonie (malgré le fait que cette orientation constitue selon le dossier un objectif pour un nombre important d'étudiants). Il n'y a pas non plus de dispositif apparent pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel. La professionnalisation est donc un point faible de la formation.

<b>Place des projets et des stages</b>
<p>S'il n'y a pas de projet tuteuré dans la formation, il existe une forme de travail en groupe, à des fins d'enquêtes, encadré par des EC, mais pas de manière systématique. Il n'y a pas de stage obligatoire dans cette licence, mais des stages « à la demande » des étudiants, qui ne semblent pas être valorisés en termes d'ECTS. Par ailleurs, on ne note aucune volonté sensible de faire évoluer ce point même dans le cadre des parcours se voulant professionnalisant.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>Pour les années 2013 à 2016, on compte 38 mobilités entrantes et cinq mobilités sortantes. Mais ces chiffres sont fournis par le département Sciences du langage et ne concernent donc probablement pas uniquement la licence. Il n'est donc pas possible d'évaluer la part des mobilités pour la seule licence. Le suivi par la formation est donc insuffisant d'autant que l'on ignore tout concernant les destinations ou provenances des dites mobilités. Aucun renseignement n'est fourni concernant la nature et le nombre des conventions. L'enseignement des langues est présent à chaque semestre de la licence.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Le recrutement est, comme il se doit, très ouvert en L1, mais également en L2 et L3 par le biais d'équivalences pour les étudiants provenant d'un autre cursus. On ne note aucun réel dispositif d'accompagnement (si ce n'est le choix du contrôle continu (CC) intégral) et de remise à niveau, ce qui explique peut-être en partie le faible taux de réussite. Il n'y a pas non plus de dispositif d'orientation active à destination des futurs bacheliers, pas de dispositifs spécifiques d'accompagnement de remédiation pour les étudiants en difficulté et pas de dispositifs de mise à niveau pour les étudiants venant d'autres filières, même ceux qui intègrent la formation en L3 sans avoir suivi de formation en sciences du langage. La réorientation des étudiants n'est que trop modérément facilitée (surtout compte tenu du faible taux de réussite). Le dossier mentionne la disparition pour des raisons budgétaires des dispositifs d'accompagnement et des tutorats pourtant loués dans le rapport d'évaluation de l'agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) précédent. Malgré le bon taux d'encadrement de cette formation, le taux de réussite est assez bas (et en baisse) sans que cela entraîne une réflexion perceptible sur les raisons de cette situation.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Les enseignements sont uniquement donnés en présentiel et s'articulent de manière traditionnelle en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). On ne note aucun dispositif particulier pour aménager les études d'étudiants ayant des contraintes (handicap, charge de famille...).</p> <p>La place du numérique est très restreinte puisqu'elle se limite à la préparation du certificat informatique et internet (C2i) et à l'utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT). Il y a donc peu d'ouverture aux pédagogies innovantes et aux apports possibles des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Les modalités d'obtention des années et du diplôme et de compensation sont données. Elles sont à la fois précises et classiques. La règle générale de l'évaluation est celle du CC intégral. Les différentes épreuves de contrôle des connaissances révèlent des dispositifs variés reflétant la diversité des enseignements dispensés. Le CC est remplacé par un devoir sur table en fin de semestre pour les étudiants dispensés d'assiduité. Le jury est composé de cinq EC intervenant dans la formation. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) précise la composition du jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) : trois enseignants et deux professionnels. Mais le dossier ne mentionne qu'un seul cas en dix ans.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Cet item du dossier n'est pas renseigné, pas même en point faible.</p>

## Suivi des diplômés

Cet item du dossier n'est pas renseigné, au motif que l'établissement ne ferait des enquêtes que pour les diplômés de licence professionnelle et de master. Compte tenu des effectifs réduits de la licence *Sciences du langage*, on pourrait s'attendre à un suivi fait par l'équipe pédagogique elle-même.

## Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La mise en place du Conseil de perfectionnement est très récente (avril 2015) mais sa composition n'est pas précisée et aucune réunion n'a encore eu lieu, l'équipe ne l'ayant pas jugé utile.

La formation n'applique pas la charte de l'évaluation des formations validée par l'UNS en 2011 et lui préfère des procédures d'évaluation informelles qui semblent en partie adaptées à la taille de la formation, comme en témoignent les nombreux correctifs apportés à la formation tant du point de vue du contenu d'un parcours (en particulier le parcours de L3 *Enseignement du premier degré*) ou des UE (choix de langues étrangères élargi) que des modalités d'enseignement (articulation CM /TD notamment). On connaît toutefois les limites d'une évaluation non anonyme par les étudiants.

Le pilotage de la formation est uniquement assuré par le Conseil du département des sciences du langage de l'UNS, qui comporte sept EC et trois représentants étudiants. Il n'y a donc aucun professionnel impliqué dans le pilotage.

L'évaluation interne des formations se fait lors des réunions du Conseil de département et lors de discussion avec les différents enseignants au sujet de leurs propres enseignements. Il n'y a pas de dispositifs d'évaluation anonyme proposée chaque année.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Spécialisation progressive effective de la formation avec des parcours opportuns en L3.
- Bon taux d'encadrement.

### Points faibles :

- Taux de réussite faible en L1 et très faible nombre d'étudiants obtenant le diplôme (en baisse sur la période).
- Pas de dispositif formel d'accompagnement et d'aide à la réussite des étudiants.
- Aucun suivi des diplômés.
- Absence de professionnels dans la formation et de préparation au projet professionnel des étudiants.
- Aucun stage prévu dans la maquette ni même la possibilité d'en faire un qui soit crédité.
- Place du numérique encore très réduite.

### Recommandations :

La formation ne s'est pas contentée des objectifs classiques d'une licence généraliste (poursuite en master *Linguistique*), en proposant des parcours préprofessionnalisants en L3. Malheureusement, elle ne s'est pas donnée les moyens nécessaires pour permettre à tous les étudiants de les atteindre. L'ouverture professionnelle vers les métiers liés au FLES et à la prise en charge des pathologies du langage (orthophonie notamment) et la préparation au professorat des écoles constituent des débouchés pleinement cohérents. Mais cela rend nécessaire l'ouverture à un processus de préprofessionnalisation plus assumé (stage, place des professionnels...).



Compte tenu du très faible nombre de diplômés, en baisse sur la période, la formation devrait également mettre en place des dispositifs centrés sur la réussite et le suivi de ses étudiants.

En conclusion, il est urgent de renforcer le pilotage de cette licence et de la faire évoluer vers une formation répondant aux exigences actuelles d'une licence générale.

# Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE  
SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES  
*LICENCE SCIENCES DU LANGAGE***

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180014704-019446-RT

Nice, le 25 avril 2017

Nous tenons tout d'abord à remercier les rapporteurs pour l'analyse effectuée ainsi que pour les remarques et recommandations soulevées, apportant un regard externe à notre formation. Nous en tiendrons bien entendu compte dans le projet qui sera proposé pour accréditation.

Vous trouverez dans la suite du document des éléments complémentaires reprenant les différents points soulevés lors de l'expertise.

Nous avons néanmoins été parfois surpris par le fait que ce diplôme semble avoir été évalué à l'aune des critères établis pour le prochain contrat et non sur la base des critères qui étaient en vigueur lors de l'établissement de cette maquette. Ainsi, il nous est reproché un certain nombre de faiblesses qui ont pourtant été bien identifiées et pour lesquelles nous proposons dans le dossier des améliorations, voire des changements importants dans l'élaboration du prochain contrat.

## **2) Organisation**

- p. 3 : *UEL à 2 ECTS*

Cette valeur a été imposée par l'UNS et nous avons donc appliqué les règles en vigueur dans notre université.

- p. 4 : *on peut s'étonner que le dossier puisse considérer nécessaire d'adapter la formation au « domaine de spécialité des enseignants recrutés ». Au niveau licence, il semblerait plus naturel de faire l'inverse.*

La formulation a probablement été maladroite. La convergence entre les spécialités des formateurs universitaires et de certains des enseignements nous aide à professionnaliser la formation et contribue à afficher un peu plus la formation en parcours métiers : deux des enseignants récemment recrutés ont ainsi des compétences en traitement automatique des

langues et en pathologies du langage, que nous souhaitons afficher plus lisiblement pour faire visible notre identité.

### **3) Positionnement dans l'environnement**

- p. 4 : *aucune coopération avec Aix-Marseille, aucun partenariat en dehors du monde académique*

Les formations et les domaines de spécialité des enseignants-chercheurs d'Aix-Marseille et de Nice sont complémentaires, bien que les Licences de Sciences du Langage offrent toutes un enseignement "de base" de la discipline. Il est cependant envisagé de se rapprocher de l'université d'Aix-Marseille en leur proposant un échange mutuel de cours assurés via visioconférence.

### **4) Équipe pédagogique**

p. 4 : *La section CNU des deux autres EC n'est pas renseignée.*

Il y a effectivement une lacune dans le tableau (annexe D) dû à un oubli. Les deux autres EC sont en 73<sup>ème</sup> section (Casagrande) et en 7<sup>ème</sup> section (Hennebois).

### **5) Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

p. 4 : *Les effectifs sont assez bas bien qu'en progression en L1 ces dernières années : ils passent de 32 à 46 en L1 entre 2012-2013 et 2014-2015, de 24 à 16 en L2 et de 17 à 12 en L3 sur la même période. On regrettera que ces chiffres ne soient pas analysés et que l'équipe n'ait pas jugé utile d'indiquer les chiffres d'inscrits 2015-2016 pourtant forcément disponibles lors de la rédaction du dossier. Les taux de réussite sont de 33 % en L1, 71 % en L2 et 78 % en L3. S'ils sont corrects en L2 et L3, ils sont plutôt faibles en L1, associés à un taux d'abandon plutôt élevé de 21 %. Malgré cela, aucune procédure d'accompagnement à l'orientation post-bac n'est évoquée. De plus, sur la dernière année disponible, on ne compte que six diplômés. On peut se demander si ce chiffre ne pose pas problème en lui-même. Le taux de poursuite en master est bon puisqu'il est de 76 %, mais il a fallu le calculer à partir des annexes. Autrement dit, le dossier n'en dit rien et, a fortiori, ne l'analyse pas. Aucune donnée d'insertion professionnelle n'est disponible.*

Les sciences du langage n'étant pas enseignées dans le secondaire, elles proposent des contenus radicalement nouveaux pour la plus grande part des étudiants. Lors du précédent contrat, un système de tutorat avait été mis en place pour répondre aux difficultés des étudiants de licence, et plus spécifiquement des étudiants de L1. Il y a bien, malgré la disparition du tutorat et des cours de remise à niveau (pour les étudiants admis en équivalence en L3), une réflexion sur le taux d'échec/d'abandon et une volonté d'apporter des réponses. L'une d'entre elles est la possibilité dans le présent contrat, pour les étudiants de L1, de se réorienter plus facilement grâce au jeu des passerelles, des options et de la mineure proposée sur les deux semestres de L1 dans un portail commun SHS ouverts sur toutes les mentions du champ.

## 6) Place de la recherche

*p. 4 : La place accordée à la recherche dans cette formation est faible. Si, comme il est normal, les EC appuient leur enseignement sur la recherche, on ne note pas même une incitation à participer aux activités de l'UMR ou d'initiation à la recherche par le biais d'enseignements méthodologiques ou de travaux d'études. C'est regrettable.*

Quand il nous était possible de faire venir des étudiants au laboratoire, nous organisons des activités en lien avec la recherche intégrées aux cours. Les étudiants intéressés/motivés peuvent effectuer des stages (sous convention) au sein de notre laboratoire et assister aux séminaires et conférences. La demande est de plus en plus forte et un stage sera intégré au prochain cursus (contrat en préparation).

De plus, chaque enseignant, dans ses cours, donne un aperçu de la développée au sein du laboratoire ; l'enseignement méthodologique est ainsi dispensé au sein de chacun des cours. Il existe en outre un cours de méthodologie de la recherche en linguistique.

## 7) Place de la professionnalisation

*p. 4 : absence de professionnels dans la formation, absence de partenariat avec le monde professionnel [...] Il n'y a pas non plus de dispositif apparent pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel*

La préparation au projet professionnel de l'étudiant nous semble au cœur du dispositif, puisque sur les trois parcours de la licence, deux parcours sont professionnalisants. Au sein de chacun de ces parcours, les enseignants assurent un accompagnement individuel des étudiants. Si le contenu des enseignements offrent à l'heure actuelle aux étudiants des compétences transférables dans le monde du travail (capacités d'analyse, résolution d'un problème, rigueur, compétences scripturales etc.), une meilleure visibilité et un meilleur affichage des contenus en lien avec la professionnalisation des étudiants sont d'ores et déjà envisagés dans la future licence : une restructuration de la licence est prévue, en ajoutant aux parcours métiers existants (Métiers de l'enseignement, FLES) un parcours appliqué "Ecrits numériques". Pour une meilleure efficacité, nous rendrons visibles et plus attractifs ces parcours dès l'inscription post-bac si possible sur APB.

## 8) projets et stages

*p. 5 : Il n'y a pas de stage obligatoire dans cette licence*

Il n'y en a pas en linguistique générale (parcours 1), mais les étudiants font des stages dans les parcours professionnalisants. Nous prévoyons également d'intégrer au cursus des stages en L3 qui pourront être effectués au choix – et suivant le projet professionnel de l'étudiant – au laboratoire (enquêtes de terrain, transcriptions, annotation de corpus, constitution de corpus, etc.) ou en entreprise (analyse de contenu, lexicographie, sentiment analysis etc. – des réflexions ont été amorcées depuis quelque temps déjà, notamment à la faveur du recrutement récent d'un enseignant habitué à nouer des interactions avec le monde

professionnel. Un cercle vertueux sera alors mis en place avec l'intégration des encadrants professionnels qui le souhaitent dans le conseil de perfectionnement de la formation. Il est à noter que, d'ores et déjà, des étudiants de Licence viennent faire des stages en laboratoire, à leur demande.

p. 5: *pas de projet tuteuré dans la formation*

Dans plusieurs cours, les étudiants travaillent en groupe et ont un semestre pour remettre un dossier. Il ne s'agit pas d'un projet tuteuré dans sa définition extensive mais dans ses attentes et son déroulement, c'en est un : travail en équipe, enquête, recherches documentaires, analyse.

## 9) International

p. 5 : *Le suivi par la formation est donc insuffisant d'autant que l'on ignore tout concernant les destinations ou provenances des dites mobilités. Aucun renseignement n'est fourni concernant la nature et le nombre des conventions.*

La provenance des étudiants étrangers est indiquée dans le dossier p. 11, reproduit ici :

	algér	amér	bulg	chin	chypr	ital	monég	pol	roum	tun	youg
2012	2	1	2	2	1	1	1	2	2	1	
2013	1	1				1			1	1	1
2014	1	1							1		
2015	1			2						1	

Nota : **algér** = algérien, **amér** = américain, **bulg** = bulgare, **chin** = chinois, **chypr** = chypriote, **ital** = italien, **monég** = monégasque, **pol** = polonais, **roum** = roumain, **tun** = tunisien, **youg** = yougoslave (sic !)

Les destinations des étudiants sortants sont les différents pays avec lesquels nous avons des contrats Erasmus :

Bayreuth (Allemagne), Berlin (Allemagne), Brno (Rép. Tchèque), Bruxelles (Belgique), Budapest (Hongrie), Cambridge (Royaume-Uni), Cologne (Allemagne), Francfort (Allemagne), Freiburg (Allemagne), Hambourg (Allemagne), Koblenz-Landau (Allemagne), Konstanz (Allemagne), Leiden (Pays-Bas), Liège (Belgique), Naples (Italie), Turin (Italie), Urbino (Italie), Bologna (Italie).

## 10) Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

p. 5 : *aucun réel dispositif d'accompagnement [...]*

mais : *Le dossier mentionne la disparition pour des raisons budgétaires des dispositifs d'accompagnement et des tutorats pourtant loués dans le rapport d'évaluation de l'agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) précédent.*

p. 5 : *La réorientation des étudiants n'est que trop modérément facilitée (surtout compte tenu du faible taux de réussite).*

*Malgré le bon taux d'encadrement de cette formation, le taux de réussite est assez bas (et en baisse) sans que cela entraîne une réflexion perceptible sur les raisons de cette situation.*

Malgré un contexte peu favorable, les effectifs sont en hausse constante et nous espérons les voir encore augmenter avec la nouvelle offre de formation.

On constate depuis toujours un abandon en cours de L1, qui est à mettre en rapport avec l'indécision des jeunes bacheliers qui s'inscrivent souvent dans deux filières avant de faire un choix (et font donc l'objet d'une réorientation, et non d'un échec) ou qui renoncent finalement à faire des études supérieures, souvent pour des raisons personnelles et financières. Un dispositif d'aide (tutorat et remise à niveau) existait dans le passé. Le prochain contrat devrait permettre d'y remédier, d'autant que la spécialisation disciplinaire n'interviendra que progressivement en L2 et L3.

À l'UNS, les sciences du langage ont de tous temps favorisé la réorientation (étant même pionnières en la matière), par le biais des passerelles entre les formations, la mutualisation des enseignements et le jeu des options. Nous avons donc été extrêmement surpris par cette critique. Ainsi, parmi les plus récentes mesures prises en ce sens, un système de mineure a été mis en place en L1 afin de faciliter cette réorientation et les enseignants sont tous très attentifs à chacun des étudiants que nous accueillons. Là encore, tout cela sera réorganisé dans le prochain contrat avec la création des portails en L1 et L2.

### **11) Modalités d'enseignement et place du numérique**

p. 5 : *On ne note aucun dispositif particulier pour aménager les études d'étudiants ayant des contraintes (handicap, charge de famille...).*

Nous sommes au contraire particulièrement attentifs à ces situations et tous les cas particuliers sont pris en compte et traités au cas par cas, dans l'intérêt de l'étudiant ; certains d'entre nous n'hésitent pas à proposer des cours particuliers bénévoles. En ce qui concerne les handicapés, une cellule handicap existe et c'est elle qui doit être saisie en premier lieu. Les enseignants suivent, bien évidemment, le cas échéant, les recommandations faites par cette cellule de l'UNS.

p. 5 : *place du numérique très restreinte, peu d'ouverture aux pédagogies innovantes et aux apports possibles des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement*

Cet aspect sera développé dans la prochaine offre de formation avec notamment la mise de cours en ligne via Moodle et/ou la création d'un MOOC.

### **12) Suivi de l'acquisition de compétences**

p. 5 : *Cet item du dossier n'est pas renseigné*

En effet, car cela est nouveau à l'UNS : malgré l'existence du SD, jusqu'à ce jour, il n'existait pas encore d'approche par compétences.

### **13) Suivi des diplômés**

*p. 6 : on pourrait s'attendre à un suivi fait par l'équipe pédagogique elle-même*

Comme cela est indiqué dans le dossier (p. 11), les enseignants ont assuré un suivi des diplômés mais seulement 10% des étudiants sollicités ont répondu. Il existe une cellule de l'UNS qui effectue ce suivi mais se heurte aux mêmes problèmes .

### **14) Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation**

*p. 6 : La formation n'applique pas la charte de l'évaluation des formations validée par l'UNS en 2011. Il n'y a donc aucun professionnel impliqué dans le pilotage. Il n'y a pas de dispositifs d'évaluation anonyme proposée chaque année.*

La maison de l'évaluation réalisera les enquêtes d'évaluation des formations, ce qui permettra d'avoir un suivi et d'améliorer nos pratiques en fonction des retours des étudiants.

### **15) Recommandations**

*p. 6 : La formation ne s'est pas contentée des objectifs classiques d'une licence généraliste (poursuite en master Linguistique), en proposant des parcours préprofessionnalisants en L3. Malheureusement, elle ne s'est pas donnée les moyens nécessaires pour permettre à tous les étudiants de les atteindre. L'ouverture professionnelle vers les métiers liés au FLES et à la prise en charge des pathologies du langage (orthophonie notamment) et la préparation au professorat des écoles constituent des débouchés pleinement cohérents. Mais cela rend nécessaire l'ouverture à un processus de préprofessionnalisation plus assumé (stage, place des professionnels...).*

Comme cela a été indiqué plus haut, il y a une volonté forte au sein du département de répondre à ces faiblesses. Cela sera donc pleinement assumé dans le prochain contrat dans la limite des moyens des établissements.

*p. 7 : Compte tenu du très faible nombre de diplômés, en baisse sur la période, la formation devrait également mettre en place des dispositifs centrés sur la réussite et le suivi de ses étudiants. En conclusion, il est urgent de renforcer le pilotage de cette licence et de la faire évoluer vers une formation répondant aux exigences actuelles d'une licence générale.*

Indépendamment de ce qui a été dit plus haut sur le suivi et la réussite des étudiants (efforts continus et de longue date, investissement personnel, mise en place d'une mineure, de passerelles), cela est également prévu.

Pour le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,  
La Présidente de la Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire  
du Conseil Académique

  
**Sophie RAISIN**